

# Amorcer la réforme des retraites

PAR JACQUES BICHOT <sup>1</sup>

Futuribles  
n° 363 - mai 2010  
pp. 77-95

*Nul ne doute — pensons-nous — de la nécessité évidente depuis longtemps d'une profonde réforme du système de retraite français, ne fût-ce qu'en raison du processus inéluctable de vieillissement démographique appréhendé à l'aune de la proportion croissante du nombre de personnes dites « âgées » dans la population totale, a fortiori du déséquilibre entre le nombre d'années de travail pendant lesquelles les Français payent des cotisations et celui des années pendant lesquelles ils vivent principalement de revenus de transfert. Et la réforme qui, en l'occurrence, s'impose ne saurait consister à opérer quelques ajustements paramétriques ; elle implique une refonte complète du système.*

*Jacques Bichot a, sans doute, été le premier à proposer une telle refonte radicale du système de retraite français consistant d'abord à mettre fin à la diversité (« absurde, injuste et inefficace ») des régimes en les unifiant, ensuite à instaurer un régime unique de retraite par points (plutôt que reposant sur des annuités). Son objectif ainsi est double : rendre les acteurs libres et responsables de leur pension, tout en incitant chacun à l'indispensable effort de solidarité nationale.*

*Mais l'auteur reconnaît qu'une réforme aussi radicale, dans les conditions actuelles, ne saurait être mise en œuvre du jour au lendemain. Il s'en explique en montrant combien une telle opération menée en Suède, alors que les conditions y étaient beaucoup plus favorables, s'est révélée longue et difficile. Que peut donc faire la France en 2010 pour ne pas esquiver le problème et au moins s'engager sur la voie du « big-bang » qui s'impose ?*

1. Économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3, auteur de *Retraites. Le dictionnaire de la réforme*. Paris : L'Harmattan, avril 2010.

**Jacques Bichot décrit ici les mesures qu'il estime indispensables d'adopter dès maintenant pour introduire dans le régime général un mécanisme propre à assurer l'équilibre financier des régimes et permettre aux Français de bénéficier d'une retraite à la carte avec neutralité actuarielle. Cet article montre ainsi quelles seraient les premières étapes à engager pour véritablement amorcer la réforme. H.J. ■**

Les Occidentaux ont mangé leur pain blanc. La mondialisation leur a servi, dans un premier temps, à exploiter d'énormes gisements de main-d'œuvre à bon marché, ce qui leur a permis de vivre confortablement en travaillant de moins en moins. Réduction du temps de travail, allongement de la durée de formation initiale au-delà de ce qui est économiquement justifié, et augmentation formidable des vacances de fin de vie sont les signes principaux de leur transformation en rentiers. Mais le second temps de la mondialisation est en train de succéder au premier.

Vers 2050, la population des pays actuellement les plus développés ne représentera probablement plus que 14 % des êtres humains, contre 32 % en 1950 et 18 % actuellement. Surtout, le produit intérieur brut (PIB) mondial, multiplié par un facteur quatre ou cinq, ne sera plus, aux deux tiers, le fait de cette population ; il proviendra sans doute à 65 % ou 70 % des pays aujourd'hui « en développement ». Entre quatre et cinq milliards d'hommes, au lieu d'un milliard et demi au début du siècle, produiront et consommeront à l'occidentale <sup>2</sup>.

De merveilleuses avancées technologiques permettront-elles à l'humanité de réduire considérablement ses besoins en ressources naturelles par unité de PIB ? Espérons-le, mais il se pourrait aussi que nous écopions d'un scénario à la Malthus, caractérisé par une énorme augmentation de la tension sur ces ressources. Il est en tout cas fort probable que l'accession de la moitié de l'humanité à des standards occidentaux ne nous permettra pas de conserver notre situation de rentiers. Nous devons nous préparer à l'euthanasie des rentiers de la mondialisation. Ce sera, comme pour le loup de La Fontaine, « rien d'assuré, point de franche lippée, tout à la pointe de l'épée ».

Telle est la perspective dans laquelle nous devons travailler à la préparation du système de retraite dans le cadre duquel les bébés de 2010 entretiendront en 2050 les quadragénaires d'aujourd'hui. Réformer les retraites est nécessaire pour disposer d'un système plus juste et financièrement en équilibre, mais tout autant pour préserver la compétitivité de l'entreprise France dans un monde qui devient de plus en plus dur. Un monde

2. Ces projections économiques, appuyées sur les projections démographiques de l'Organisation des Nations unies (ONU), ont été présentées dans : BICHOT Jacques. « La problématique du XXI<sup>e</sup> siècle : ne rêvons pas à la croissance zéro ! » *Revue de l'Institut de géopolitique des populations*, n° 17, janvier 2009.

### LE TGT (TRÈS GROS TROU) DE LA PROTECTION SOCIALE DESTINÉE AUX RETRAITÉS

Aux pensions de retraite s'ajoutent les prestations maladie, dont les retraités absorbent 40 % à 45 %, et les prestations dépendance, en plein essor, que l'on déconnecte souvent des retraites parce que deux ou trois trous de taille relativement raisonnable effraient moins qu'un seul très gros trou. En 2010, on prévoit 46 à 50 milliards d'euros :

- 10 à 11 milliards pour le régime général ;
- 7 milliards pour les régimes spéciaux (couverts par des subventions de l'État) ;
- 15 à 17 milliards pour les pensions des fonctionnaires de l'État qu'une caisse devrait verser en recevant des cotisations de droit commun ;
- 3 à 4 milliards pour l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire) / AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) ;
- 4 milliards pour le Fonds de solidarité des retraites ;
- 7 milliards pour les 40 % de l'assurance maladie destinés aux retraités.

Les prévisions du Conseil d'orientation des retraites à l'horizon 2050 ne sont pas encore connues à l'heure où ces lignes sont écrites ; par le passé, elles ont varié entre 50 et 100 milliards d'euros, pour les seules pensions, en l'absence de mesures de redressement.

J.B.

où il ne sera plus possible de vivre de mieux en mieux en travaillant de moins en moins.

Question retraites, nous avons vécu comme dans un rêve depuis la fin des Trente Glorieuses. Un retour à la réalité s'impose. Mais il ne sera ni simple ni facile ni rapide, même si, comme je le préconise<sup>3</sup>, nous procédons par « big-bang » : la rapidité de la mise en œuvre a pour contrepartie la longueur de la préparation. S'il nous faut dès maintenant prévoir et nous mettre à préparer une grande réforme systémique, compte tenu des délais nécessaires (7 à 10 ans, en se référant au précédent suédois) nous devons aussi procéder à court terme à des ajustements. Tant qu'à faire, autant que ces ajustements soient intelli-

gents et facilitent la grande réforme systémique ultérieure.

Pour comprendre dans quel sens nous devons aller, débarrassons-nous d'abord de deux mythes qui nous empêchent de regarder la réalité en face : celui du vieillissement et celui de la solidarité intergénérationnelle. Les grandes lignes d'une réforme systémique des retraites par répartition pourront alors être esquissées. Nous constaterons que la préparation et la mise en œuvre d'une telle réforme est une tâche de longue haleine. Et nous ferons en conséquence des propositions pour le court terme : une première étape de réforme, qui pourrait être préparée et mise en place rapidement, et qui produirait des effets déjà très positifs même si, par mal-

3. Voir BICHOT Jacques. « Retraites : ajustement ou réforme ? » *Futuribles*, n° 286, mai 2003, pp. 5-28 ; et « Réforme des retraites : vers un big-bang ? » *Note de l'Institut Montaigne*, mai 2009, disponible sur le site Internet [www.institutmontaigne.org](http://www.institutmontaigne.org).

Pour disposer de cet article, svp  
veuillez vous procurer *Futuribles*